

(fenêtr es sur .N ièvr e)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

EDITO

Blocage des salaires, suppressions de postes, conditions de travail dégradées, la poursuite d'une politique de rigueur budgétaire ne permet pas aux services publics, dont l'école, de remplir convenablement ses missions. Objet d'une nouvelle annonce par semaine dans les médias, **l'école est même sommée de résoudre tous les problèmes** d'une société marquée par la crise, le chômage et la montée des inégalités.

Pourtant, dans un tel contexte où l'angoisse de l'avenir et le repli sur soi gagnent du terrain, il est plus que jamais urgent de **développer les solidarités**, facteurs de cohésion sociale et de mieux vivre ensemble. Il est plus que jamais nécessaire de **redonner du pouvoir d'achat aux salariés**, notamment pour relancer une croissance respectueuse des exigences écologiques et l'emploi.

Pour cela, **d'autres choix budgétaires s'imposent**.

Le 9 avril prochain, dans le cadre d'une journée interprofessionnelle de grève, quatre fédérations de fonctionnaires (CGT, FO, Solidaires, FSU) appellent les personnels à se mettre massivement en grève et à manifester à Paris.

Pour l'augmentation des salaires, et pour des créations d'emplois à la hauteur des besoins.

L'école est bien évidemment concernée par cet appel. Car notre pays a aussi besoin **d'enseignants mieux reconnus, mieux formés, mieux payés**, et d'une école bénéficiant de plus de moyens.

Alors, **toutes et tous en grève le 9 avril !**

N°213
Mars 2015

<http://58.snuipp.fr>

Tél. : 03 86 36 94 46
Courriel : snu58@snuipp.fr

Sommaire : P.2 : carrière : ineat/exeat, calendrier P.3 : actu : grève du 9 avril, carte scolaire P.4 : métier : RIS secondes carrières

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 27/03/2015



GRÈVE LE 9 AVRIL



Pour un syndicalisme combatif!

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

FSU

BRÈVES

Le chiffre du mois :

17

Comme le nombre de collègues de la Nièvre qui ont obtenu leur mutation par le biais des permutations informatisées. Soit 21,52 % des 79 candidats. Insuffisant !

CAPD : le 8 avril

La prochaine CAPD aura lieu le mercredi 8 avril. A l'ordre du jour, liste d'aptitude des directeurs, postes adaptés, congés de formation, DIF, formation psychologue scolaire. Si vous êtes concernés par un de ces sujets, contactez-nous. A noter que la situation des personnels victimes d'une mesure de carte scolaire, pas à l'ordre du jour, devrait être étudiée lors d'une autre CAPD, avant le... 20 avril, jour d'ouverture du serveur du mouvement.

Mouvement départemental :

le nouveau calendrier

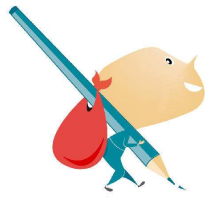
Suite au report des opérations de carte scolaire, en raison des élections départementales, un nouveau calendrier a été établi pour les opérations du mouvement :

- 20 au 29 avril : ouverture du serveur
- 12 mai : groupe de travail "bonifications"
- 21 mai : groupe de travail mouvement
- 29 mai : CAPD mouvement
- 25 juin : CAPD ajustement du mouvement
- Fin août : groupe de travail ajustement du mouvement

ISSR : versement clarifié

A l'occasion d'une audience au ministère de l'Éducation nationale, le SNUipp-FSU a évoqué plusieurs difficultés liées au versement de l'indemnité de sujétions spéciales de remplacement (ISSR) pour les personnels titulaires-remplaçants.

Pour répondre à une question qui revient souvent, le ministère a bien confirmé au SNUipp-FSU que seuls les personnels affectés sur un même remplacement dès le jour de la rentrée, et pour la durée de l'année ne bénéficient plus de l'ISSR. Nous contacter en cas de problème.



PLACE AUX INEAT/EXEAT

Après les résultats des permutations informatisées, la circulaire départementale traitant des permutations manuelles (ineat-exeat) vient de paraître. Les demandes sont à formuler avant le 24 avril. Mode d'emploi.

Les résultats des mutations interdépartementales suscitent toujours de nombreux mécontentements. 16 330 collègues y ont participé cette année dans tout le pays, et 79 demandes de départ ont été formulées dans la Nièvre.

Au niveau national, le taux de satisfaction est en baisse, à 21,67 %, contre 23 % l'année dernière. Dans la Nièvre, il est en progression. Encore heureux, au vu des résultats catastrophiques de 2014 où seulement 5,5 % des candidats, soit 4 collègues, avaient obtenu satisfaction.

Cette année, 17 collègues quittent la Nièvre (21,52 % des candidats), et 13 l'intègrent.

A noter que moins d'une demande sur deux déposée au titre du rapprochement de conjoints (13 sur 31) n'a été satisfaite dans notre département. C'est loin d'être suffisant ! Pire encore, les deux demandes du département qui bénéficiaient de bonifications exceptionnelles liées au handicap n'ont pas été satisfaites !

Un effort doit être fait pour compenser ce résultat lors des ineat-exeat ! Il faut que l'IA-DASEN accorde un EXEAT à tous les collègues en situation de rapprochement de conjoint. D'ores et déjà, un groupe de travail national se réunira au ministère fin avril début mai pour examiner la situation des personnels les plus en difficulté.

La circulaire départementale concernant les procédures d'ineat-exeat est parvenue aux écoles. Les demandes devront être arrivées à la DSDEN **pour le 24 avril prochain au plus tard.**

Envoyez-nous **un double de vos dossiers** pour un meilleur suivi, les demandes étant traitées uniquement au niveau départemental.

Comment procéder ?

Pour ces opérations, il faut faire une demande d'exeat (autorisation de sortie) auprès de l'IA-DASEN de la Nièvre, accompagnée d'une demande d'ineat (autorisation d'entrée) en deux exemplaires à destination de l'IA-DASEN du département sollicité sous couvert de l'IA-DASEN de la Nièvre (une copie peut être envoyée à l'IA-DASEN du ou des départements sollicités). Retrouvez **les modèles de ces lettres sur notre site.**

Dans les demandes, il faut joindre les **pièces justificatives** : photocopie du livret de famille (pour le mariage) ou copie du PACS. Joindre également dans le cas d'un rapprochement de conjoint une attestation de l'employeur, datée de moins de trois mois.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour **vous aider à constituer votre dossier.**

ET LES RYTHMES DE L'ENFANT, B... ?

Le calendrier 2015/2016 devrait être entériné par le conseil supérieur de l'éducation le 8 avril prochain. Les zones seront revues et les rythmes de l'enfant, dont on nous rebat les oreilles depuis des années, en aucun cas respectés ! De qui se moque-t-on ?

La rentrée des enseignants aura lieu le lundi 31 août, celle des élèves le mardi 1er septembre, et la sortie le mardi 5 juillet. Le ministère compte également inscrire (enfin) le pont de l'ascension au calendrier scolaire.

Le ministère maintient le principe des trois zones pour les vacances d'hiver et de printemps mais aligne les académies sur les futures grandes régions. Notre académie fait désormais partie de la zone A. Ce qui ne manque pas de poser des problèmes, notamment pour nos collègues qui habitent le Cher, leurs vacances n'étant plus alignées sur celles de leurs enfants.

Côté rythmes, notre zone n'aura l'année prochaine que cinq semaines d'école entre les vacances de Noël et d'hiver et... 12 semaines d'école entre les vacances de printemps et celles d'été. Le débat sur le calendrier scolaire est mené par à-coups, sans réflexion cohérente sur l'ensemble. L'année scolaire restera toujours aussi déséquilibrée. Au profit de qui ? Du lobby du ski et du tourisme !

La réforme des rythmes de la journée et de la semaine était soi-disant faite pour l'enfant. Et les rythmes de l'année, c'est pour qui ? Le SNUipp-FSU votera contre ce calendrier aberrant.



9 AVRIL : POUR LES SALAIRES ET POUR L'EMPLOI

La carte scolaire s'annonce une nouvelle fois fort douloureuse pour la Nièvre, avec la suppression de 12 postes dans le premier degré. Créations de postes, hausse des salaires, amélioration des conditions de travail : c'est le message que porteront les enseignants dans la rue le 9 avril, aux côtés des fonctionnaires et de l'ensemble des salariés.

Blocage des salaires, créations de postes insuffisantes, conditions de travail dégradées, la poursuite d'une politique de rigueur budgétaire ne permet pas aux services publics, dont l'école, de remplir convenablement ses missions. Objet d'une nouvelle annonce par semaine dans les médias, **l'école est même sommée de résoudre tous les problèmes** d'une société marquée par la crise, le chômage et la montée des inégalités.

Quand le pays va mal, c'est vers l'école qu'on se tourne, sommée de trouver la solution. Et depuis janvier, la ministre de l'Éducation nationale décrète une nouvelle priorité par semaine : numérique, laïcité, harcèlement, développement durable, évaluation...

Maintenant ça suffit ! Faire réussir tous les élèves, combattre l'échec scolaire, intégrer les élèves en situation de handicap, apprendre à vivre ensemble... les discours et les incantations n'y suffisent pas. **Mieux d'école, ce sont d'abord des enseignants mieux reconnus, mieux formés et mieux payés**, des élèves mieux encadrés et mieux accompagnés sur le chemin des apprentissages. Et ce n'est pas la situation aujourd'hui.

Les professeurs d'école doivent se contenter depuis trop longtemps de belles paroles. Comme l'ensemble des fonctionnaires, ils voient leurs **salaires figés depuis 2010** par le gel du point d'indice et leur pouvoir d'achat reculer. Il est plus que temps d'opérer un rattrapage par rapport à leurs collègues européens, de les rémunérer à la hauteur de l'importance de leur mission et de leur niveau de formation. A commencer par un déblocage budgétaire permettant **l'alignement immédiat de l'ISAE sur l'ISOE**. Mieux d'école, c'est aussi créer des postes à la hauteur des besoins, pour notamment **faire baisser les effectifs**.

L'école mérite mieux que l'austérité ! C'est le message que porteront les enseignants dans la rue le 9 avril, à Paris, aux côtés de l'ensemble des salariés pour **exiger des choix politiques plus justes et plus efficaces**. Contacter fsu58@fsu.fr pour le transport (jusqu'au 1er avril !).

**L'école aussi mérite
mieux que l'austérité**



CARTE SCOLAIRE : AU PAS DE CHARGE !

Une nouvelle fois cette année, les opérations de carte scolaire ont été reportées en raison d'élections. Et une nouvelle fois, les propositions de l'administration devraient être étudiées et les décisions prises en deux semaines ! Est-ce bien sérieux ?

Le groupe de travail au cours duquel le DASEN a dévoilé ses propositions d'ouvertures et de fermetures de classes a eu lieu le lundi 30 mars. Soit dès le lendemain du deuxième tour des élections départementales. Le CTSD est ensuite programmé le jeudi 2 avril à 9 heures. Ce qui laisse deux jours aux représentants du personnel pour le préparer avec les écoles et les collègues concernés...

Est-ce bien raisonnable ? Le SNUipp et la FSU ont proposé aux autres organisations syndicales de "boycotter" ce CTSD, qui sera alors repoussé au vendredi 10 avril. Le CDEN sera également reporté du mardi 7 au mardi 14 avril.

Toujours est-il que le SNUipp-FSU 58 n'a pas attendu ces échéances pour travailler avec les collègues sur cette carte scolaire. Nous rendons visite ou prenons contact depuis le début de l'année avec les écoles qui nous ont alertés, et avec celles qui, au regard du document de transparence, semblent menacées ou, au contraire, ont déposé une demande d'ouverture. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes concernés.

BRÈVES



Nevers : quand le Maire souhaite faire sa petite cuisine...

Le 12 mars dernier, le Maire de Nevers a reçu l'intersyndicale pour lui présenter ses "hypothèses de travail" concernant la rationalisation du patrimoine scolaire de la commune et les regroupements d'écoles. 6 options sont à l'étude, 3 pour la rentrée 2015, 3 pour 2016.

Outre l'absence de « réelle » concertation et le sentiment d'être mis devant le fait accompli, ce qui nous a surpris, c'est la méconnaissance du Maire des règles qui régissent notre métier.

Ainsi, M. Thuriot imaginait-il pouvoir dissocier le mouvement des personnels de Nevers de celui des autres collègues du département en entérinant ses décisions lors d'un conseil municipal le... 23 juin ! Alors que les collègues dont l'école "fermerait" doivent participer au mouvement entre le 20 et le 29 avril !

Evaluations CE2 :

premières précisions

Interrogé par le SNUipp-FSU, le ministère a apporté des précisions sur la mise en place d'évaluations en début de CE2. L'année scolaire 2015-2016 devrait être celle de la mise en route avec une passation d'items sur des écoles test volontaires. Par ailleurs, ces évaluations ne devraient pas faire l'objet de remontées nationales mais être des outils au service des équipes des écoles. Pour le SNUipp, ces outils doivent être au service des apprentissages des élèves et permettre aux équipes enseignantes d'analyser et de comprendre les réussites et les difficultés des élèves en début d'année de CE2.



Cellule mobilité du Rectorat

Au rectorat, M. Ferron est responsable de la cellule et M. Barry est en poste depuis deux ans sur cette mission pour les départements de la Nièvre et de l'Yonne.

Le conseiller a 2 missions principales :

- la **reconversion professionnelle** à la demande des agents. Il s'agit d'aider l'agent à monter son projet professionnel. Les étapes d'élaboration du projet sont confidentielles.

- le **reclassement professionnel** à la demande de l'administration. Lors d'un reclassement administratif, la mission est d'accompagner l'agent dans son détachement administratif

Le conseiller peut également intervenir sur le temps des **congés longue maladie (CLM)** et **congés longue durée (CLD)**. Ainsi, un agent en congé peut bénéficier de formations compatibles avec son congé pendant celui-ci.

La **notion d'accompagnement** est primordiale dans la mission du conseiller mobilité, que vous ayez déjà amorcé un projet ou que vous soyez sans projet concret. **Il analyse avec l'agent l'étendue des ses compétences** et en mesure ensuite l'écart avec celles attendues pour le projet de reconversion.

Le conseiller peut avoir une « influence », être le lien, un poids, dans la décision de l'administration d'accorder une mise en disponibilité, un congé de formation, un DIF... car il est proche du secrétariat général et il dialogue avec les départements, les DRH, les inspecteurs...

Page 4

Réunion d'information syndicale « seconde carrière » Une participation qui interroge sur l'état de notre profession

Les collègues sont venus nombreux mercredi 18 mars pour assister à notre réunion d'information syndicale sur les secondes carrières et les reconversions. Une participation importante qui nous conforte dans l'organisation des RIS sur le "temps élèves", une reconquête syndicale importante obtenue par le SNUipp-FSU. Mais une participation importante qui nous interroge également sur l'état de notre profession...



Une cinquantaine de collègues avait ainsi pris place dans la salle du 7ème étage de la Bourse du travail, sacrément bien garnie. Et encore, de nombreux collègues qui souhaitaient participer à la réunion nous avaient avertis qu'ils y renonçaient faute de remplaçant ou d'arrangement possible au sein de leur école.

C'est dire si le sujet proposé par le SNUipp-FSU 58, en réponse aux interpellations croissantes sur la question des secondes carrières, de la reconversion, des cumuls d'activités, intéresse nos collègues professeurs des écoles.

Depuis sa création, le SNUipp-FSU s'interroge sur les problématiques liées à notre métier. La société change, notre métier évolue, les attentes envers l'École s'intensifient, et nos conditions de travail s'en trouvent impactées. Ce qui explique le besoin de nombreux collègues d'envisager une autre carrière.

Pour évoquer ces problématiques, nous avons convié Luce Desseaux du secteur revendicatif du SNUipp-FSU, M. Ferron et M. Barry, responsables de la cellule mobilité au Rectorat de Dijon, Denis Segonds, "instit" nivernais qui s'est "reconverti" en ouvrant le café littéraire "l'Ecrivain" à Decize, Emmanuel Loctin et Jimmy Derouault, représentants du SNUipp-FSU 58 au CHSCT.

Si vous n'avez pu être présent(e), nous tenons à votre disposition une ré-édition de la pochette d'informations. Elle récapitule l'ensemble des dispositifs, les documents administratifs ainsi que les coordonnées des interlocuteurs du SNUipp-FSU 58 pour les secondes carrières ainsi que celles de la cellule mobilité.

S'il est toujours difficile de répondre de façon collective à des demandes individuelles, la présence des représentants du SNUipp-FSU 58 en CAPD est primordiale dans le suivi et la défense de vos projets de mobilité. N'hésitez pas à nous contacter.

Des « universités de printemps » en projet dans la Nièvre

Lors de ses incontournables « universités d'automne », le SNUipp-FSU réunit chaque année fin octobre chercheurs et enseignants. Il poursuit ainsi son ambition de participer à la transformation d'une école en quête de la réussite de tous les élèves.

Ce fut encore le cas les 17, 18 et 19 octobre derniers, à Port-Leucate, avec la participation d'une dizaine de collègues de la Nièvre.

Afin d'en faire profiter un nombre plus important de collègues du département, le SNUipp-FSU 58 travaille actuellement à l'organisation de ses premières « universités de printemps » à Nevers. Celles-ci, si elles se concrétisent, auront lieu les 9 et 10 juin prochains. Des chercheurs, nationaux et locaux, interviendraient lors de ces deux journées. D'ores et déjà, Rémi Brissiaud (photo) a confirmé sa venue pour le 10 juin. Pas une première pour cet habitué des Universités d'automne, déjà vu en 2008 dans la Nièvre à l'invitation du SNUipp-FSU 58.

